

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3887**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, banque, finance spécialité Métiers de l'assurance

Nouvel intitulé : Assurance, Banque, Finance, Spécialité Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) Modalités d'élaboration de références : CNESER	Administrateur(trice) général(e) du CNAM, Directeur du CNAM

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel occupe une fonction d'agent de maîtrise ou bien de cadre et fait preuve d'une autonomie dans son poste, où il a souvent la responsabilité technique de portefeuilles de clients et de produits d'assurance en lien avec un département d'entreprise ou au sein d'une agence. De profil polyvalent, il connaît les produits de l'épargne, de l'assurance ainsi que la totalité des services financiers proposés par son organisation aux particuliers et aux entreprises.

Dans son activité, il est conduit à :

- diagnostiquer des besoins en assurance des particuliers et des entreprises et apprécier les risques présentés par les différents clients,
- proposer les produits et services adaptés dans le respect de la réglementation de l'assurance ;
- gérer et suivre les produits et services assurantiels afin de tenir à jour les contrats d'assurance ;
- animer une petite équipe d'agents administratifs et de techniciens chargés de la souscription de risques, de la rédaction de sinistres complexes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires de la certification sont recrutés dans des compagnies d'assurance, des mutuelles, des sociétés de conseil spécialisées. Ils sont adjoints ou assistants de directeurs ou bien dans certains cas, directement responsables de bureaux de proximité.

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :

- souscripteur de risques d'entreprise,
- chef de produit en assurance incendie-accident-risque divers,
- responsable de bureau (de proximité, de groupe sinistre, de développement...),
- manager de proximité.
- chargé(e) de mission d'assurances,
- chargé(e) d'études techniques (assurances),

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1104 : Direction d'exploitation en assurances

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Epreuves écrites (dont tests d'anglais, informatique et fondamentaux de l'assurance) attestant des connaissances fondamentales nécessaires à l'exercice du métier ;
- Exercices pratiques de mise en application, des comptes rendus d'études de cas dans le cadre du contrôle continu ;
- Production et soutenance devant un jury d'un projet de groupe, tutoré et d'un mémoire professionnel individuel.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem

Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.cnam.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Assurance, Banque, Finance, Spécialité Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurance